

essentiels à la santé écologique à long terme de la planète, à l'acquisition de connaissances dans le futur et même à la survie de l'espèce humaine. Quand on élabore un réseau de zones sauvages, il faudrait donc idéalement s'efforcer de protéger le plus possible la diversité biologique rattachée à un territoire.

3. **la faune terrestre et aquatique** : les valeurs liées à la préservation de la faune terrestre et aquatique sont essentiellement rattachées à des mammifères bien connus et souvent de grande taille (par exemple le bouc à grandes cornes, le grizzli) et à leur habitat, ainsi qu'à des populations exceptionnelles de poissons. La présence de populations fauniques terrestres et aquatiques en santé constitue en général un indice d'intégrité écologique et ajoute à la valeur récréative et faunique de la région qu'on envisage de protéger. La protection de ces populations en santé et de leur habitat a longtemps été jugée prioritaire au Canada et ailleurs.
4. **les loisirs** : les valeurs liées à la préservation de l'intérêt récréatif concernent l'aptitude d'un site à tolérer des activités récréatives, commerciales (touristiques) ou non commerciales. La protection de la valeur récréative des terres à l'état naturel est l'un des motifs habituellement utilisés pour justifier les zones protégées au Canada. Si on a reconnu que la préservation des paysages et de la diversité biologique est une priorité scientifique, il n'empêche que l'aptitude d'un site à offrir des expériences récréatives de qualité en milieu naturel est un élément clé quand il s'agit de déterminer les besoins en zones protégées.
5. **les points de vue panoramiques** : les valeurs liées à la préservation des points de vue panoramique recoupent celles liées à la préservation des paysages, mais l'accent est ici mis sur les sites offrant un intérêt visuel particulièrement marquant, diversifié ou inhabituel. Ce type de valeur a constitué au départ la principale considération lors de la protection de secteurs comme le parc national de Banff. Même si on accorde de nos jours moins d'importance aux valeurs liées aux points de vue panoramiques, ceux-ci méritent encore qu'on leur accorde une attention particulière lors de la sélection des zones à protéger.
6. **la culture** : certaines des sites envisagés pour la préservation ont des caractéristiques historiques et préhistoriques extraordinaires qui accroissent l'intérêt de leur préservation. Les chemins historiques et les lieux d'implantation autochtone et européenne abandonnés sont des exemples présentant un intérêt culturel à protéger.

## CARTES DES RÉGIONS NATURELLES

Il est indispensable de disposer de cartes des régions naturelles d'un territoire relevant d'une compétence donnée pour planifier les réseaux de zones protégées. La cartographie des régions